

Des moyens pour les PMS face au Covid

BRIGITTE GERARD



Sophie De Kuyssche © DR.

La mise en place de l'enseignement hybride à partir de la 3^e secondaire en octobre dernier n'a fait qu'amplifier le mal-être des adolescents face aux conséquences du coronavirus. C'est dans ce cadre que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a débloqué 19 millions d'euros en janvier dernier. Objectif : aider les écoles et les centres PMS à soutenir le bien-être des jeunes.

« À partir d'octobre 2020, les signes de décrochage et de mal-être chez les jeunes sont apparus en nombre », constate Sophie De Kuyssche, secrétaire générale de la FCPL (Fédération des Centres PMS libres du SeGEC). Le système d'hybridation mis en place pour éviter les contaminations dans les classes ne convenait pas à tous les élèves. Si certains ont pu acquérir plus d'autonomie et ont réussi à se prendre en charge, d'autres ont été perturbés dans leur organisation, multipliant les signes de mal-être, voire de décrochage. Il fallait réagir. À la mi-février, le gouvernement de la FWB a décidé de débloquent un fonds d'urgence de 19 millions d'euros pour soutenir le bien-être des jeunes, particulièrement ceux qui vivent l'hybridation. Dix millions d'euros ont été octroyés aux écoles secondaires pour l'engagement d'éducateurs, dont 800.000 euros pour du personnel paramédical dans l'enseignement spécialisé. Les 9 millions restants reviennent aux centres PMS, pour le recrutement de psychologues ou d'assistants sociaux.

Faire de la prévention

« Le décret du 11 mars précise qu'il s'agit de mettre en place des actions qui visent à soutenir le bien-être mental, psychologique, émotionnel et relationnel des jeunes ainsi qu'à lutter contre le décrochage scolaire », explique Sophie De Kuyssche. « Avec une demande de se coordonner entre écoles et centres PMS pour que les actions mises en place s'articulent bien. » Concrètement, les centres ont pu engager un certain nombre de psychologues ou d'assistants sociaux en fonction du nombre d'élèves du secondaire dont ils ont la charge. Règle : un mi-temps entre 0 et 1.250 élèves - les centres PMS qui ne collaborent qu'avec des écoles fondamentales peuvent donc bénéficier d'un mi-temps - un temps plein et demi entre 1.250 et 2.500 élèves et deux temps pleins au-delà. Ces moyens ont été attribués du 1^{er} mars au 30 juin et du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Le texte prévoit une certaine liberté d'action pour l'utilisation de ces moyens. Les agents PMS engagés grâce à cette mesure peuvent mener des actions individuelles ou collectives. Ils peuvent tout autant assurer le suivi individuel d'élèves en difficulté ou

en décrochage que mettre en place des activités collectives. « Il y a un intérêt à faire de la prévention en essayant de construire une cohésion de groupe dans lequel chaque élève se sente bien, estime la secrétaire générale. Essayer d'utiliser le groupe classe comme levier du bien-être de chacun, c'est quelque chose d'intéressant. »

Inquiétude pour la rentrée

« Nous sommes satisfaits de l'arrivée de ces moyens complémentaires, se réjouit Sophie De Kuyssche. C'est une reconnaissance du travail des centres PMS, de leur caractère indispensable pour soutenir la santé mentale des jeunes, mais ce n'est pas encore l'idéal. Une difficulté de ce système, c'est qu'à partir de 2.500

« Cette crise laissera des séquelles. Il faudra être attentif au soutien des élèves dès la rentrée »

élèves, il n'y a plus de tranche supplémentaire. Et puis, cela reste une goutte d'eau par rapport au nombre de demandes des jeunes et à leurs difficultés... » L'inquiétude est d'ailleurs encore palpable à propos de la prochaine rentrée... Ce n'est en effet pas parce que les élèves sont désormais rentrés à 100% à l'école que les difficultés sont terminées. « Cette crise laissera des séquelles. Il

faudra être attentif au soutien des élèves dès la rentrée. En plus, les moyens attribués aux écoles s'arrêtent déjà le 30 juin. » Un projet de décret-programme est toutefois à l'ordre du jour. Il vise à permettre de continuer à engager des éducateurs dans les écoles avec les moyens du plan de relance européen, ainsi que d'assurer aux centres PMS la continuité de leurs moyens actuels tout au long de l'année scolaire prochaine. ■



Le soutien des élèves, une priorité. © DR.